

Pecq, le 21 février 2022

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de police, composé des communes de Celles, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus et Pecq, a l'honneur de vous informer que le Conseil de police se réunira le **lundi 7 mars 2022 à 18.00 heures à Pecq**, pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Prestations de Serment des membres du personnel de la zone de Police du Val de l'Escaut
2. Approbation du P.V. de la séance du 6 décembre 2021
3. Secrétariat du Conseil de police – Désignation
4. Adaptation du cadre de la Zone de Police
5. Budget 2022 – approbation tutelle – Communication
6. Compte 2014 – Approbation tutelle - Communication
7. Compte 2015 – Arrêt
8. Acquisition de mobilier Proximité Celles
9. Back-ups – Remplacement en urgence du système Synology : serveur et disques durs – Prise d'acte
10. Acquisition de matériel informatique – Approbation procédure de passation
11. Rapport d'activité 2021 – Communication et présentation

Séance huis clos :

Conformément à l'article 14, du ROI, vous pouvez consulter les documents sur place au commissariat central de Pecq, rue de Courtaï 40.

Par ailleurs, en vertu de l'article 25/1, §2, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, un membre du Conseil peut se voir transmettre les pièces relatives à l'ordre du jour, par voie électronique, pour autant qu'il en fasse la demande par écrit ou par voie électronique à l'adresse olivier.ringoet@police.belgium.eu.

Le Secrétaire,



RINGOET Olivier

Le Président,



SENESAEL Daniel